NATIONS UNIES



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRANS/2006/2 27 novembre 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS (Soixante-huitième session, 7-9 février 2006, point 2 de l'ordre du jour)

RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU BUREAU DU COMITÉ

Conformément à la décision prise par le Comité des transports intérieurs (CTI) à sa soixante-septième session (ECE/TRANS/162, par. 135), son bureau s'est réuni le 18 février 2005, le 3 juin 2005, et les 29 et 30 novembre 2005. Les rapports de ces réunions sont reproduits ci-après à l'intention du Comité qui souhaitera peut-être se pencher de plus près, à l'occasion de l'examen des points de l'ordre du jour correspondants, sur les questions soulevées

* * *

Annexe 1

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU À SA RÉUNION DU 18 FÉVRIER 2005

PARTICIPATION

1. La réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs a été présidée par M. Peter Päffgen (Allemagne) et les membres suivants y ont participé: M. Benoît Chevalier (France), M^{me} Konstantina Kosmidou (Grèce), M. José Alberto Franco (Portugal), M^{me} Gabriela Constantinescu (Roumanie), M. Evgeny Mokeev (Fédération de Russie), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M^{me} Ümit Armangil (Turquie) et M. Mykhailo A. Mezherytskyi (Ukraine). Les représentants du Bélarus, de la Pologne et de la Commission européenne n'ont pu y participer.

ÉVALUATION DE LA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ

2. Le Bureau:

- A estimé que, compte tenu de leur importance stratégique, les questions liées à l'infrastructure avaient été examinées plus longuement que les aspects réglementaires, ce qui s'expliquait aussi par le grand nombre de problèmes non résolus et le peu de temps consacré aux questions relatives à l'infrastructure des transports au sein des organes subsidiaires concernés;
- A reconnu que le manque de fonds disponibles dans les pays membres constituait un problème pour la mise en œuvre des projets concernant les infrastructures de transport;
- A jugé qu'il convenait d'accorder une attention suffisante aux questions importantes de stratégie des transports;
- A rappelé que, si les organes subsidiaires ne parvenaient pas à résoudre un problème de fond, il leur fallait appeler l'attention du Comité sur ce point.

DÉLIVRANCE DE VISAS AUX CONDUCTEURS ROUTIERS PROFESSIONNELS

3. Le Bureau:

- A pris note des avancées réalisées, lors de la soixante-septième session du Comité, au sujet de la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels et de la reconnaissance par toutes les parties concernées des problèmes communs rencontrés;
- A estimé qu'il était nécessaire de poursuivre le débat engagé afin de parvenir à une meilleure compréhension de tous les éléments pertinents;
- A reconnu qu'il était nécessaire que les participants au processus assurent un suivi approprié;

A souligné que la délivrance de visas relevait de la compétence des Ministères des affaires étrangères.

TRANSPORT ET SÛRETÉ

4. Le Bureau:

- A rappelé qu'il avait décidé d'organiser, à l'occasion de la soixante-huitième session du Comité, non pas une conférence internationale mais une table ronde sur la sûreté des transports qui serait consacrée aux différences entre les instruments internationaux de la CEE relatifs aux transports, compte tenu de la nécessité de trouver un compromis entre la sûreté et la facilitation;
- A estimé qu'il valait mieux adopter une optique horizontale qu'une logique fondée sur chacun des modes de transports intérieurs;
- A toutefois fait observer que si l'on souhaitait que la table ronde débouche sur des résultats concrets, susceptibles d'être incorporés dans les conventions et accords, il pourrait s'avérer nécessaire, dans le temps imparti, d'axer la réflexion sur un seul mode de transport;
- A noté que les participants à la table ronde pourraient aborder les questions suivantes: la sûreté des transports transfrontières, la sûreté du transport des marchandises dangereuses, la sûreté des véhicules, la sûreté des conteneurs, la sûreté des infrastructures, notamment les tunnels, les ponts et les points de rupture de charge, la sûreté des systèmes de transport collectif, etc.;
- A estimé que le secrétariat pourrait faire appel aux compétences techniques et au savoir-faire acquis dans le domaine par d'autres organisations internationales (CE, CEMT, OMD, UIC, COLPOFER, CCNR et CD par exemple).

QUESTIONS DIVERSES

Date de la prochaine réunion

5. Le Bureau a été informé que sa prochaine réunion aurait lieu le vendredi 3 juin 2005.

* * *

Annexe 2

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU À SA RÉUNION DU 3 JUIN 2005

PARTICIPATION

6. La réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs a été présidée par M. Peter Päffgen (Allemagne) et les membres suivants y ont participé: M. Xavier Guérin (France), M^{me} Konstantina Kosmidou (Grèce), M. José Alberto Franco (Portugal), M^{me} Adriana Pacuraru (Roumanie), M. Evgeny Mokeev (Fédération de Russie), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse) et M^{me} Ümit Armangil (Turquie). Les représentants du Bélarus, de la Pologne, de l'Ukraine et de la Commission européenne n'ont pu y participer.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il avait été établi par le secrétariat.

QUESTIONS DÉCOULANT DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

- a) Participation des pays qui bien que n'étant pas membres de la CEE sont parties à certains de ses instruments juridiques
- 8. Le Bureau:
 - A noté qu'à sa soixantième session (22-25 février 2005) la Commission économique pour l'Europe avait examiné la demande du Comité des transports intérieurs tendant à i) élargir la participation au Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) aux parties contractantes aux Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières qui ne sont pas membres de la CEE ainsi qu'aux autres organes subsidiaires et ii) leur accorder un droit de vote pour les questions en rapport avec ces conventions;
 - A été informé que la Commission i) avait décidé d'encourager la participation des parties contractantes à des instruments juridiques administrés par le WP.1 et d'autres organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs qui ne sont pas membres de la CEE, ii) mais n'était pas parvenue à s'entendre pour accorder le droit de vote à ces pays. Le Bureau a reconnu la nécessité de poursuivre les échanges de vues sur la question (voir le rapport de la Commission, décision 11);
 - A dit éprouver quelques difficultés à saisir l'intérêt pratique du droit de vote dans ce contexte;
 - Rappelant la décision 11, a décidé de renvoyer, pour analyse approfondie, la question de l'octroi du droit de vote aux parties contractantes aux Conventions de Vienne qui ne sont pas membres de la CEE au WP.1.

b) Évaluation approfondie de la CEE

9. Le Bureau:

- A été informé des derniers développements concernant l'évaluation globale de la CEE menée par une équipe de consultants externes et a appris à cet égard que 40 gouvernements et un grand nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales avaient répondu au questionnaire élaboré par les consultants;
- A noté que l'avant-projet de rapport serait soumis à la mi-juin 2005 et que le rapport final serait adopté par la Commission lors d'une session spéciale qui se tiendrait au début du mois de juillet 2005.

c) Évaluation biennale par les organes subsidiaires principaux

10. Le Bureau:

- A rappelé qu'à sa session annuelle de 2004 la Commission avait recommandé que les organes subsidiaires principaux de la CEE, y compris les groupes consultatifs qui y sont rattachés, réexaminent tous les deux ans leur structure intergouvernementale et lui fassent rapport à sa session annuelle;
- A fait observer à cet égard que le Bureau de la Secrétaire exécutive travaillait à l'élaboration d'un guide général présentant des méthodes d'évaluation destinées à faciliter l'évaluation biennale que doivent effectuer les organes subsidiaires principaux (E/ECE/1423, par. 9), et a décidé de procéder à un tel réexamen à sa réunion suivante.

ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

a) <u>État d'avancement des plans directeurs des projets TEM et TER</u>

11. Le Bureau:

- A été informé que les travaux sur les plans directeurs des projets TEM et TER s'étaient achevés en mars 2005 et que le projet de rapport final avait été approuvé par le Comité directeur du projet TER et devait être approuvé par le Comité directeur du projet TEM à sa prochaine session, du 13 au 15 juin 2005;
- A appris que les plans directeurs des projets TEM et TER avaient permis, dans les 21 pays concernés, d'identifier les principaux réseaux routiers et ferroviaires et d'évaluer et de classer par ordre de priorité 491 projets représentant un coût total de plus de 100 milliards d'euros (319 projets dans le cadre du projet TEM pour une valeur de 49,5 milliards d'euros, et 172 projets dans le cadre du projet TER pour une valeur de 51,5 milliards d'euros).

b) <u>État d'avancement du projet inscrit au Compte des Nations Unies pour</u> le développement concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie

12. Le Bureau:

- A été informé des préparatifs de la troisième réunion du Groupe d'experts, prévue à Istanbul du 27 au 29 juin 2005, à l'occasion de laquelle le Groupe devrait finalement adopter les 8 itinéraires ferroviaires et les 10 itinéraires routiers entre l'Europe et l'Asie sélectionnés comme prioritaires du point de vue du développement, et envisager de classer les projets par ordre de priorité, d'améliorer les opérations de transit, de déterminer les points de changement d'écartement des voies et de trouver les sources de financement nécessaires pour poursuivre les projets, etc.;
- A noté avec satisfaction l'intérêt manifesté en faveur de la poursuite des activités relatives aux liaisons interrégionales à la suite de la suppression progressive du financement du projet par le Compte des Nations Unies pour le développement.

c) <u>Projet pilote sur la facilitation de la participation des pays d'Asie centrale et du Caucase aux réunions du Comité des transports intérieurs et de certains de ses organes subsidiaires</u>

13. Le Bureau:

A été informé que, grâce à ce projet, 31 représentants des pays d'Asie centrale et du Caucase avaient participé aux six réunions du Comité des transports intérieurs et de certains organes subsidiaires. Il a été envisagé de demander l'aide européenne de la CE aux fins de la poursuite du projet pour une année supplémentaire.

d) <u>Tachygraphe numérique</u>

14. Le Bureau:

- A été informé de l'avancement des préparatifs du séminaire sur l'introduction de tachygraphes numériques dans le cadre de l'AETR, que le Ministère des transports de la Fédération de Russie doit organiser à Moscou en 2005;
- A noté qu'il était prévu d'organiser deux séminaires supplémentaires en coopération avec le projet de la CE concernant le suivi de la mise en œuvre du tachygraphe numérique (MIDT) au cours de la période 2006-2008.

PROGRAMME PANEUROPÉEN SUR LES TRANSPORTS, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT (PPE-TSE)

15. Le Bureau:

A pris note du rapport de la troisième session du Comité directeur du PPE-TSE tenue à Genève, les 11 et 12 avril 2005 (ECE/AC.21/2005/13), notamment du fait que

- le Comité directeur avait constaté que, pour poursuivre l'exécution du PPE-TSE, il importait de disposer d'une base financière durable;
- A également noté que, sur les 27 délégations d'États membres de la CEE et du Bureau de l'OMS pour l'Europe participants, 13 comptaient des représentants des Ministères des transports;
- A également noté qu'afin de rentabiliser au maximum les très importants frais de lancement du mécanisme d'échange d'informations le Comité avait souligné combien il importait d'assurer sa viabilité et son efficacité dès 2006 en faisant appel, dans la mesure du possible, au budget ordinaire;
- A été informé que, pour assurer le fonctionnement durable du mécanisme d'échange d'informations et permettre les travaux interdisciplinaires que cela supposait, il faudrait, à compter de 2006, prévoir de façon permanente deux postes d'administrateur supplémentaires (l'un dans les services informatiques et l'autre dans les services organiques).

TRANSPORT ET SÛRETÉ

16. Le Bureau:

- A rappelé qu'à sa réunion du 14 février 2005 (TRANS/BUR.2004/26) il avait proposé de tenir, à l'occasion de la soixante-huitième session du Comité des transports intérieurs (7-9 février 2006), une table ronde sur le thème du transport et de la sûreté. Le Comité, à sa soixante-septième session, a approuvé sa proposition;
- A pris note d'un document du secrétariat concernant la table ronde, distribué sous la cote TRANS/BUR.2005/3;
- A décidé que la table ronde aurait pour thème: «Transport et sûreté dans le contexte paneuropéen enjeux et solutions»;
- A décidé qu'il convenait de choisir des rapporteurs en mesure d'aborder les sujets suivants: i) éléments de la sûreté à prendre en compte lors de la construction et de l'entretien des infrastructures des transports intérieurs; ii) enseignements tirés du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS) dans le contexte de la sûreté des terminaux terrestres et des ports intérieurs; iii) amélioration de la sûreté des transports par l'introduction de prescriptions en ce qui concerne le personnel et l'accès à la profession; et iv) sûreté des transports au passage des frontières;
- A également décidé qu'outre ces sujets il convenait d'inviter les représentants de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie à rendre compte des initiatives récentes prises par cette organisation et ces pays pour intégrer des considérations de sûreté dans les activités liées aux transports;
- A estimé qu'il fallait ménager des plages de débat après les quatre thèmes retenus et les trois rapports de pays, respectivement;

- A décidé que le secrétariat devait envoyer un questionnaire pour recueillir les avis des pays membres sur les principales questions relatives aux quatre thèmes retenus et pour établir une note d'information qui compléterait les exposés des rapporteurs;
- A pris note de la proposition du représentant de la Grèce de faire rapport sur les problèmes liés à la sûreté rencontrés lors des Jeux olympiques de 2004 et sur les solutions trouvées;
- A demandé au secrétariat de remanier le document TRANS/BUR.2005/3 en fonction des observations formulées et de rendre compte, à la prochaine réunion du Bureau, des progrès réalisés dans l'organisation de la table ronde.

TRANSPORTS EN MÉDITERRANÉE

17. Le Bureau:

- A été informé des activités récemment entreprises par la CEE, la CESAO et la CESAP dans le cadre du projet inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer les liaisons de transport interrégionales entre les États membres de la CEE, de la CESAO et de la CESAP;
- A appris à cet égard que la réunion tenue récemment à Amman (Jordanie, 30 mai-1^{er} juin 2005) avait essentiellement porté sur les grandes liaisons de transport existant entre les États membres de la CEE et de la CESAP et la région de la CESAO.

PROJET «CORRIDOR BLEU»

18. Le Bureau:

- A rappelé que le Comité des transports intérieurs avait prié M. J. Capel Ferrer, Directeur de la Division des transports de la CEE, et M. G. Kowalski, Directeur de la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement des entreprises de la CEE, de présenter le projet «Corridor bleu» à la DGTREN de la Commission européenne en vue d'établir une coopération entre les deux organes pour la poursuite des activités relatives à ce projet;
- A été informé par M. Capel Ferrer de l'exposé du projet qu'il avait fait devant la DGTREN de la CE. La CE avait formulé certaines réserves, mais avait néanmoins fait savoir qu'elle était disposée à participer à un futur séminaire sur le projet, pour autant que celui-ci se tienne entre experts.

OUESTIONS DIVERSES

19. Le Bureau:

A été informé, sur la base des documents TRANS/WP.5/2005/1 et TRANS/WP.5/2005/2, des réflexions faites sur les moyens de relancer les travaux du WP.5 et ses activités futures;

- A vivement déploré, au vu de la lenteur des procédures de recrutement au sein du système des Nations Unies, que l'avis de vacance de poste de chef de la Section du développement des transports et des infrastructures de transport ait été publié si tardivement;
- A noté que sa prochaine réunion aurait lieu les 29 et 30 novembre 2005 et porterait sur les préparatifs de la soixante-huitième session du Comité.

* * *

ECE/TRANS/2006/2 page 10 Annexe 3

Annexe 3

La liste des décisions prises par le Bureau à sa réunion des 29 et 30 novembre 2005 figurera dans le document ECE/TRANS/2006/2/Add.1.
